

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/VAL/N/4/KWT/2
5 mars 2001

(01-1058)

Comité de l'évaluation en douane

Original: anglais

NOTIFICATION CONCERNANT LA DÉCISION ADOPTÉE AU TITRE DU PARAGRAPHE 1 DE L'ANNEXE III DE L'ACCORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE VII DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE DE 1994

KOWEÏT

La Mission permanente du Koweït a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 21 février 2001.

Concernant l'engagement contracté par le gouvernement de l'État du Koweït dans la Décision reproduite sous la cote G/VAL/18, adoptée par le Comité de l'évaluation en douane le 17 décembre 1999, on trouvera ci-après copie du second rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail en vue de l'application de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994.

Rapport spécial sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail concernant la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane

Comme le délai prévu expirait le 31 décembre 2000, l'Administration générale des douanes du Koweït (ci-après dénommée "l'Administration") a mis en œuvre l'Accord le 1^{er} janvier 2001.

Ce qui suit constitue un aperçu des progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail:

A. La formation des fonctionnaires de rang inférieur et de rang intermédiaire de l'Administration. Sous la supervision du Comité de l'évaluation en douane de l'OMC et avec le concours de l'Équipe consultative en matière douanière des États-Unis, l'Administration a mené à bien le plan de formation établi:

1. L'Administration a organisé plusieurs cours de formation techniques sur l'évaluation en douane à l'intention des vérificateurs de façon à augmenter leurs compétences en la matière. Ces cours ont été donnés à 336 participants.
2. L'Administration a organisé plusieurs cours de formation techniques sur l'évaluation en douane à l'intention des gestionnaires et de leurs adjoints.

3. L'Administration a organisé plusieurs séminaires de base sur l'évaluation en douane à l'intention des superviseurs des services de documentation.

4. L'Administration a distribué 400 copies d'une trousse de formation et d'une brochure sur l'article 7 de l'Accord sur l'évaluation en douane à tous les fonctionnaires et vérificateurs.

5. L'Administration a formé des vérificateurs spécialistes de l'évaluation en douane de façon à ce qu'ils puissent organiser des séminaires et former les vérificateurs débutants.

B. La formation du secteur privé, notamment des milieux d'affaires et des courtiers:

1. L'Administration a organisé plusieurs cours de formation obligatoires sur l'évaluation en douane à l'intention de tous les courtiers en douane (secteurs public, privé ou auxiliaire). Ces cours ont été donnés à 430 participants. La formation visait à faire connaître les principes fondamentaux de l'Accord sur l'évaluation en douane. Les cours ont été donnés par des vérificateurs professionnels qui travaillent sur le terrain.

2. L'Administration prépare actuellement un séminaire sur l'évaluation en douane à l'intention des importateurs pour leur faire connaître les obligations qui leur incombent concernant la mise en œuvre de l'article 7 de l'Accord.

C. Assistance technique de l'OMC et de l'OMD:

1. L'Administration a organisé un atelier technique sur l'évaluation en douane dirigé par M. Hasan Abu Tahir, conseiller de la Division de la coopération technique de l'OMC et par M. Ian Cremer, agent des douanes à la Direction des douanes et accises de Sa Majesté (Royaume-Uni). Cet atelier visait à expliquer les éléments essentiels des articles 1^{er} et 8 de l'Accord sur l'évaluation en douane.

2. L'Administration a invité à l'atelier susmentionné certains secteurs locaux, organismes gouvernementaux et institutions publiques connexes.

3. En outre, l'Administration contribue de façon constante aux séminaires et réunions sur l'évaluation en douane organisés aux niveaux local et international et assure un suivi à cet égard. De plus, une délégation de spécialistes de l'Administration a assisté à la réunion du Comité de l'évaluation en douane de l'OMC qui a eu lieu au siège de l'OMC à Genève, le 12 avril 2000. Des représentants de l'Administration ont également assisté à la dixième réunion du Comité technique de l'évaluation en douane de l'OMD qui a eu lieu à Bruxelles du 22 au 25 mai 2000.

D. Tableau des cours de formation et des séminaires sur l'évaluation en douane organisés par l'Administration en 2000:

Programme	Date		Participants	Nombre de participants
	Du	Au		
Cours de formation sur l'évaluation en douane	11.03.00	17.05.00	Vérificateurs de l'Administration	336
Cours de formation sur l'évaluation en douane et principes d'établissement d'une base de données	15.04.00	16.04.00	Superviseurs et chefs de division de l'Administration Services de documentation	22

Programme	Date		Participants	Nombre de participants
	Du	Au		
Séminaire sur l'évaluation en douane	01.07.00	01.07.00	Courtiers en douane	64
Cours obligatoires sur l'évaluation en douane	22.07.00	20.11.00	Courtiers en douane (secteurs privé, public ou auxiliaire)	430
Séminaire sur les premières étapes d'utilisation de la base de données	27.09.00	27.09.00	Vérificateurs spécialistes de l'évaluation en douane	12
Atelier sur l'évaluation en douane	07.10.00	11.10.00	Ministères, institutions et organismes gouvernementaux	62
Cours de formation sur l'évaluation en douane	14.11.00	15.11.00	Directeurs, adjoints et chefs de division de l'Administration	12

E. L'Administration a fini la réorganisation de toutes les activités liées à la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane en établissant une base de données:

L'Administration a publié l'Instruction douanière n° 17/2000 exhortant tous les services de documentation à établir une base de données informatisée en fonction du programme de travail spécial sur l'évaluation en douane. Cette base de données porte sur toutes les activités liées à l'origine, à la valeur, à la quantité, etc. des marchandises importées de façon à pouvoir étudier et analyser des marchandises spécifiques.

En outre, l'Administration a créé une adresse électronique officielle: q8customs@hotmail.com.

D'autre part, l'Administration a fini d'imprimer et de distribuer les formulaires suivants:

- Formulaire de demande de renseignements: L'Administration présente ce formulaire au courtier en douane pour obtenir certains renseignements et détails de l'importateur concernant les marchandises importées. Ce formulaire comporte trois pages.
- Formulaire d'inscription des importations: Ce formulaire contient tous les renseignements nécessaires concernant notamment le code du Système harmonisé, les spécifications des marchandises, le pays d'origine, l'expéditeur et l'importateur.

F. Brochures et autres instruments nécessaires:

1. Les représentants de l'Administration au sein du Comité de l'évaluation en douane de l'OMC ont fini de préparer, d'imprimer et de distribuer aux autorités compétentes une brochure spéciale sur l'article 7 de l'Accord sur l'évaluation en douane.
2. Des brochures spéciales sur l'évaluation en douane sont en voie de préparation.

G. La législation douanière nationale et les modifications qui doivent être apportées à la Loi sur les douanes pour permettre la mise en œuvre de l'article 7:

L'Administration a préparé, en collaboration avec des organismes compétents, un projet de loi modifiant certains des articles de la Loi sur les douanes n° 13/1980. En outre, le Département des conseils juridiques et de la législation du Cabinet a rédigé le projet de loi dans sa forme légale.

Ce projet de loi est actuellement entre les mains de l'Assemblée nationale pour que la loi modifiée puisse être examinée et adoptée d'ici la fin de la présente année. Dès que celle-ci sera publiée, l'Administration en enverra une copie au Secrétariat de l'OMC.
